

Ringlaan 39 1853 - Strombeek-Bever tel. +32 2 880 88 90 info@aceg.be www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

N° TVA:-

NON CONFORME

Date inspection: 09/08/2023

Inspecteur: Dorian Pintiaux

Mentor:

Référence client:

Installateur: -

Étiquette d'identification:

Marque et type d'appareil de mesure:

Metrel MI3155

Numéro de serie: 20280445

Date rapport: 09/08/2023

Adresse de l'installation

Rue Domaine de Pumont

Numéro 103

Boîte

Postcode 5650 Commune Walcourt Pays Belgique Propriétaire

Nom Estelle Ascoop
Rue Domaine de Pumont

N° compteur: :

Protection Max: 40 A

Numéro 103

Boîte

Postcode 5650
Commune Walcourt
Pays Belgique

Installateur

Liaison comp / tableau: 10 mma

Nom - N° TVA - Numéro de téléphone - E-mail

Type : maison

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:

EAN :
Non communiqué



Type de contrôle: Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5 et 4.2.4.3.

Distributeur: ORES Tension: 1~230V

Nombres tableaux: 4 Nombre de circuits: 4+18+5+3

Prise de terre: Boucle

Ri général: 0,54 M Ω RE: 22,8 Ω

OK OK





DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

10 (IIIA)	III (A) III - a	utres (A)	type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40	22,5kA2s (3000A)	Α	Tous	ОК	ОК
30	40	22,5kA2s (3000A)	А	5	ОК	ок
30	40	22,5kA2s (3000A)	Α	5	ОК	ОК
DESCRIPTION INSTALLA	TION					
Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	Р		Section (mm²)
1	С	40	TD1	2		10
2	С	20		2		2,5
1	С	20		2		1,5
1	С	32	TD2	2		6
1	C	32		2		2,5
2	С	25		2		6
14	С	20		2		2,5
1	С	25	TD3	2		2,5
4	С	20		2		2,5
3	С	16	TD4	2		2,5
Contrôle visuel (général)	NOK	Contact direct OF	K	Contact indirect)K	
Raccordement	NOK	schéma en annexe par Aceg a	asbl NA			
Liaisons équipotentielles	PB	Section des conducteurs NO	ЭK			
Continuité	NOK	Éclairage / machines NV	/Т		The same of the sa	and the same of th

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

 $I\Delta (mA)$

In (A)

In - autres (A)

- 11.01 Prévoir le schéma unifillaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)
- 11.02 Prévoir le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)
- I11.05 Les connexions internes et/ou la section des rails d'alimentation dans le tableau sont de section insuffisante. (NEN1010, art 43)
- 12,02 La continuité des conducteurs de protection et/ou équipotentielles n'est pas garantie . (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.G. et 5.4.3.5)
- 14.01 Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions. (Livre 1 Sous-section 5.4.4.1. et 5.1.6.2)
- I5.02 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bomes de raccordements, etc. (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. et 3.1.3.3.A. et 5.1.6.1)
- 15.13 La tension nominale de service n'est pas indiqué clairement sur le tableau (Livre 1 Sous-section 3.1.3.3.)
- 17.01 Le courant nominal de la protection doit être adapté au courant admissible de la canalisation et l ou le consommateur en aval installé. (Livre 1 Section 4.4.1.)
- I8.06 Quand un conducteur avec isolant bleu est présent , qui doit être réservé pour conducteur de neutre , s'il est présent dans le circuit en question. (Livre 1 Sous-section 5.1.6.2.)
- I8.07 Les canalisations doivent être fixés à l'aide de fixations appropriées . (Boek 1 Onderafdeling 5.2.2, en 5.2.9.)
- nota/note 18 L'installation électrique doit être entièrement vérifiée selon les impositions du RGIE livre 1.

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

nota/note 3 II n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxieme contrôle et/ou en soumettant les schémas.

nota/note 38 Certaines parties de cette installation datent d'après 1981, donc les exceptions du livre 1 de RGIE, section 8.2.2. s'appliquent également.

Disjoncteur endommagé dans le TD1 + câble soudé : à remplacer.

CONCLUSION



L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 9/8/2024. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exéc sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un dang pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Dorian Pintiaux



Dorian Pintiaux ACEG VZW- #280

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.12.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur
- · Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.86€

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:						
Etape 1	Etape 2	Etape 3				
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.				



























